

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 48
- présent suppléant : 4
- procurations : 16
- abstentions : 8
- votants : 60

DELIBERATION n° 2019/050

L'an deux mille dix-neuf et le 12 avril à 18 heures 30, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Madame Gisèle ROUILLON a été désignée secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Loïc LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Maurice CABARROU, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, André RECURT et Didier FAVARO

Présents suppléants : Stéphanie VIELCAZALS (remplace Jean-Marc DUPOUY), Danièle VIDAL (remplace Céline CASSAGNEAU), Christine FAUGERE (remplace Jean-Louis VIAU) et André NOGUES (remplace François DABEZIES)

Titulaires ayant donné procuration : Monique MARTIN à Alain PIASER, Hervé CARRERE à Stéphanie NOGUES, Fabienne ROYO à Elisabeth DUCUING, Pascal LACHAUD à Jean-Pierre LARAN, Monique KATZ à Dominique DEMIMUID, Eric DOUTRIAUX à Rose-Marie COLOMES, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, Olivier CLEMENT-BOLLEE à Albert BEGUE, André QUINON à Catherine CORREGE, Jean-Marie DA BENTA à Nicole MARQUIE, Joëlle PEYRO à Bernard PLANO, Jean-Pierre CABOS à Gisèle ROUILLON, Joëlle VIGNEAUX à Christiane ROTGE, Guy RAYNAL à Didier FAVARO, Jean-Paul COMPAGNET à Henri FORGUES, Joëlle ABADIE à Suzanne SIMOIS

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Elie FOURCADE, Bernard PRIEUR, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Zoulikha CHEBBAH, Philippe LACOSTE, Valérie DUPLAN, Gérard SABATHIE, Jean-Marie DUTHU, Francis ESCUDE

Objet : Finances - Adoption du budget primitif 2019

Vu l'article L 2312-1 du CGCT,

Vu l'article 2312-3 du CGCT,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2019 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Vu la décision du conseil communautaire de retenir une présentation du budget primitif par chapitre et article, assortie d'une présentation fonctionnelle,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (60 votants et 8 abstentions : Pascal LACHAUD, Jean-Paul LARAN, Elisabeth DUCUING, Fabienne ROYO, Dominique DEMIMUID, Monique KATZ, Jean BRILLOUET et Jean-Louis FOGGIATO),

DECIDE

- d'adopter le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement : 8 441 968 €

Section d'investissement : 2 420 215 €

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 26 AVR. 2019

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20190412-2019-050-DE
Date de télétransmission : 26/04/2019
Date de réception préfecture : 26/04/2019